

# IVème Édition du Mezzalama Jeunes

## Gressoney-La-Trinité, 22 Avril 2023

### RÈGLEMENT

#### 1 INTRODUCTION

Le Trophée Mezzalama Jeunes est une compétition de ski alpin de niveau international, disputée avec un équipement classique. Cette compétition individuelle fait partie du calendrier Grande Course et du calendrier FISU.

#### 2 RÈGLES GÉNÉRALES

##### 2.1 Conditions de participation

Chaque athlète doit être titulaire d'une carte Grande Course Jeunes et d'une carte FISU et doit être également en possession d'un CERTIFICAT MÉDICAL d'aptitude à la pratique sportive pour la saison en cours.

##### 2.2 Inscriptions

**Le droit de participation s'élève à 50,00 euros** et comprend, en plus de l'organisation et du service de sécurité et d'assistance au cours de la compétition, une prime de participation (starter gift), la remontée en téléphérique ainsi qu'un repas pendant la journée de la compétition.

Le droit de participation **ne comprend pas** le séjour à l'hôtel, que les athlètes doivent directement prendre à leur charge. Sur ce sujet, le Comité Organisateur fournit une liste d'hôtels offrant des tarifs conventionnés que l'on peut consulter sur le site officiel du Trophée Mezzalama.

INFORMATIONS:

e-mail : mezzalama@trofeomezzalama.it  
Tél. +39-3485252973

**INSCRIPTIONS: du 4 février au 12 avril 2023, UNIQUEMENT VIA LE SITE INTERNET  
[www.trofeomezzalama.it](http://www.trofeomezzalama.it)**

##### 2.3 Catégories

Catégorie Cadets féminine  
Catégorie Cadets masculine  
Catégorie Juniors féminine  
Catégorie Juniors masculine

##### 2.4 Classements

On procédera à un classement général et à un classement par catégories.

##### 2.5 Prix

Tous les athlètes recevront un prix pour leur participation.

##### **Catégorie Cadets masculine et féminine**

Premier classé médaille d'or et prix en nature  
Deuxième classé médaille d'argent et prix en nature  
Troisième classé médaille de bronze et prix en nature

##### **Catégorie Juniors masculine et féminine**

Premier classé médaille d'or et prix en nature  
Deuxième classé médaille d'argent et prix en nature

Troisième classé médaille de bronze et prix en nature

Le club de ski le plus représenté recevra également un prix en espèces.

## 2.6 *Équipement*

Chaque athlète est personnellement responsable du matériel qu'il utilise durant la compétition. En s'inscrivant, chaque athlète atteste de l'efficacité technique et de la conformité dudit matériel au présent règlement. Pour des raisons de sécurité, chaque compétiteur doit porter son propre matériel. Les skis devront être fixés à l'arrière du sac à dos (et pas devant, d'une bandoulière à l'autre) à l'aide des lacets de sécurité prévus à cet effet.

Durant la course, seul le matériel reconnu endommagé pourra être remplacé. Le poste de contrôle le plus proche en fera la constatation. Toute irrégularité relevée entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

Au cas où les athlètes auraient des doutes sur leur matériel, ils pourront le faire contrôler le 21 avril à Gressoney-La-Trinité au cours de la remise des dossards et des sacs de compétition, prévue de 17 heures à 19 heures dans la salle polyvalente située à côté du départ du télésiège Punta Jolanda.

## 2.7 *Équipement individuel obligatoire*

- skis : pourvus de bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur. Largeur minimum : 80 mm à la spatule, 60 mm au patin et 70 mm au talon. Hauteur minimum : 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes. La longueur et la largeur déclarées par le fabricant font foi.
- fixations : de type ski alpinisme; elles doivent être en mesure de bloquer la chaussure dans la partie arrière pour la descente et être équipées d'un système de déclenchement de sécurité frontal et latéral. Elles peuvent être dotées de lanières de sécurité si le compétiteur le souhaite. Les fixations mixtes, à savoir de marques différentes pour l'avant et l'arrière, sont interdites.
- Poids minimum des deux skis, fixations comprises : 1500 g pour les hommes et 1400 g pour les femmes.
- paire de bâtons: de ski alpin ou de fond (carbone ou autre matériau) de 25 mm maximum de diamètre hors rembourrage. Les rondelles métalliques sont interdites.
- 3 peaux de phoque : lorsque les peaux ne sont pas fixées sur les skis, elles doivent être rangées dans le sac à dos ou dans la combinaison. Dans un souci de préserver l'environnement, il est strictement interdit d'utiliser du ruban adhésif ou équivalent afin d'améliorer la glisse.
- chaussures: elles doivent recouvrir complètement les chevilles, avoir des propriétés thermiques adéquates et permettre la fixation rapide et fiable des crampons. Semelles crantées de type Vibram ou équivalent qui doivent couvrir 100 % de la surface de la chaussure. La profondeur minimum des crans est de 4 mm, la surface minimum extérieure de chaque cran est de 1 cm<sup>2</sup>, avec 8 crans au moins sous le talon, 15 sous l'avant et au moins deux fermetures indépendantes sur la coque et la tige. Les rubans adhésifs et autres bandages élastiques ne sont pas autorisés, contrairement aux lacets et aux velcros. Poids minimum de chaque paire de chaussures : 1000 g pour les hommes et 900 g pour les femmes.
- une paire de crampons: métalliques (norme UIAA 153) avec au moins 10 dents (dont deux frontales), de min. 3 cm de longueur, sans modification après sortie d'usine, réglés à la taille des chaussures et dotés de lanières de sécurité.
- Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche (ARVA) réglé sur la fréquence internationale 457 kHz conforme à la norme EN 300 718 et doté de 3 antennes. Il doit être porté à même le corps et ne doit absolument pas être visible.
- Baudrier : homologué UIAA 105.
- Sac à dos : doté de lanières porte-skis et en mesure de contenir tout le matériel. Capacité minimum : 20 litres.
- Vêtements bas du corps : trois couches. Linge de corps, un pantalon ou une combinaison à la taille du compétiteur et un pantalon coupe-vent avec matelassage thermique (poids minimum 250 g).
- Vêtements haut du corps : trois couches à manches longues à la taille du compétiteur. Linge de corps, une combinaison ou une deuxième couche à manche longue et une veste coupe-vent avec matelassage thermique (synthétique ou plume, poids minimum 300 g). L'un des vêtements (deuxième ou troisième couche) doit avoir une capuche.
- Gants : ils doivent couvrir toute la main jusqu'au poignet et être portés pendant toute la durée de la course.
- Une paire de moufles de rechange
- Une paire de lunettes de soleil filtrantes
- 2 mousquetons à fermeture automatique type K (Klettersteige) norme UIAA 121.
- 1 couverture de survie de 1,00 m x 1,80 m minimum.
- casque de ski-alpinisme, double certification CE EN 12492 et EN 1077 classe B. Il doit être porté pendant toute la durée de la course.
- Longe certifiée pour "via ferrata" (homologuée UIAA 128) avec dissipateur
- une pelle dont le godet doit mesurer au moins 20x20 cm et dont la longueur, manche monté, ne doit pas être inférieure à 50 cm, homologuée UIAA et non modifiée. L'appellation "pelle à neige" attribuée par le fabricant fait foi
- Une sonde à neige de 2,40 m de longueur minimum et 10 mm de diamètre minimum, non modifiée. L'appellation "sonde à neige" attribuée par le fabricant fait foi.

## 2.8 *Ajournement*

Au cas où, le 22 avril 2023, de mauvaises conditions météorologiques devraient empêcher le déroulement normal de la compétition, le Mezzalama Jeunes pourra être renvoyé à la première journée favorable.

## 2.9 *Annulation*

Si les mauvaises conditions météo devaient empêcher le bon déroulement de la course à la date prévue ou à l'une des dates d'ajournement prévues, la course sera annulée et **les droits d'inscription NE seront PAS remboursés.**

# 3 **COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE**

## 3.1 *Départ*

En ligne.

Les athlètes devront se présenter au départ au moins une heure avant le départ afin de faire contrôler leur équipement. Durant cette phase, le dispositif A.R.V.A. devra être allumé et porté à même le corps.

## 3.2 *Parcours*

La compétition se tiendra dans le splendide décor formé par les montagnes qui entourent l'Horestes Hutte, à 2600 mètres.

Le départ aura lieu dans la conque du Gabiet (2300 m), pour ensuite remonter vers la digue de Zindre et le col de la Salza. Là, un tronçon de la compétition parcouru sur une crête sans grandes difficultés amène à une descente le long d'une gorge raide.

À partir de là, selon la catégorie à laquelle les compétiteurs appartiennent, s'ouvrent deux parcours différents qui mènent à la descente du "Canale dell'aquila". Pour la catégorie Juniors masculine, il y aura une dernière montée jusqu'aux mines Stolemberg et ensuite, pour tout le monde, le retour au Gabiet.

## 3.3 *Contrôles*

Les athlètes doivent obligatoirement se présenter aux postes de contrôle. Les dossards devront toujours rester visibles.

Des contrôles sur le matériel individuel pourront être effectués à l'arrivée et chaque fois que la Direction de la Course le jugera opportun.

## 3.4 *Abandons*

En cas d'abandon forcé de la course, les athlètes ont l'obligation de se rendre au poste de contrôle le plus proche et d'informer les responsables : ils seront alors confiés au Service de Secours.

## 3.5 *Accidents*

En cas d'accident, prévenir le poste de contrôle le plus proche ou bien le poste de Secours situé sur le parcours.

## 3.6 *Réclamations*

Elles devront parvenir au Comité Organisateur dans les 15 minutes qui suivront l'arrivée de l'athlète, être dûment motivées par écrit et accompagnées de la somme de 50,00 €. Les décisions du Jury seront sans appel.

## 3.7 *Pénalités et disqualifications*

La perte de matériel ou tout autre événement susceptible de compromettre la sécurité de l'athlète ou des autres concurrents pendant la course entraîne une disqualification immédiate.

Abandon d'ordures le long du parcours : 3 minutes de pénalité.

Pour tous les cas qui ne sont pas prévus par le présent règlement, on appliquera les normes du règlement international.

### 3.8 *Ravitaillement et assistance externe*

Les athlètes ne pourront bénéficier d'aucune assistance technique. Les ravitaillements externes sont autorisés dans les zones délimitées pour les contrôles officiels.

**IMPORTANT:** la course se déroulera le 22 avril, c'est-à-dire le jour de la XXIIIème édition du Trophée Mezzalama.

Les jeunes franchiront la ligne d'arrivée à Gressoney-La-Trinité tout comme les seniors et recevront leurs prix sur le parterre de la course.